

FONCIERE DES 6^{ème} et 7^{ème} ARRONDISSEMENTS DE PARIS :
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT ET D'UN CONTRAT DE
LIQUIDITE AVEC CM-CIC Securities

L'Assemblée Générale du 28 novembre 2006 a autorisé, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, la mise en œuvre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions dans les conditions suivantes :

Titres concernés	Actions de capital
Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée Générale	0,91 % du capital social augmenté après introduction en Bourse (compte tenu des titres déjà détenus) *
Prix autorisés Prix d'achat unitaire maximum Prix de vente unitaire minimum	20 € 15 €
Objectifs par ordre de priorité	<ul style="list-style-type: none">▪ assurer l'animation du marché à travers un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'A.F.E.I., reconnue par l'AMF,▪ attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux dans les conditions fixées par la loi et dans le cadre de dispositifs visant à favoriser l'épargne salariale décidés par une Assemblée Générale,▪ permettre la remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe et selon la réglementation boursière.
Durée du programme	18 mois maximum – 27 mai 2008

* la société détenait, au 15 mars 2007, 123 522 de ses propres actions, représentant 0,89 % de son capital social augmenté après introduction en Bourse, pour un montant global de 1 906 K€

Dans le cadre de ce programme et à partir du 16 mars 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société FONCIERE DES 6^{ème} et 7^{ème} ARRONDISSEMENTS a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à CM-CIC Securities.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 € en espèces
- 2 500 titres

Le 15 mars 2007

Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris
SA au capital de 208 573 590 €
209 rue de l'Université 75007 Paris
Tel : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78
Code mnémotique : SRG – Code ISIN : FR0010436329